

actuels et la domination des notables et jusqu'à faire appel par le étranger.

ALBERT JOLY dit qu'on était payé cela.

PAUL DE CASSAGNAC répond que l'objectif et la cause était sans te à Berlin. (Applaudissements à te. — Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT dit que c'est le règlement qui fixe la procédure à suivre en ces matières.

M. PAUL DE CASSAGNAC dit que le règlement a été fait par la Chambre elle-même, en vue de ses intérêts, de ses besoins. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT invite l'orateur à ne pas parler dans un pareil langage et à rentrer dans la discussion de son élection.

M. PAUL DE CASSAGNAC rappelle qu'à l'Assemblée nationale, il y a eu un seul député invalidé qui n'a pas reçu d'indemnité.

C'est M. le baron de Bourgoing, et il avait siégé quinze mois.

La suppression de l'indemnité n'est pas dans le règlement.

On y trouve seulement des dispositions qui l'autorise, par mesure disciplinaire, contrairement aux lois fondamentales du pays.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est une question de budget intérieur.

M. PAUL DE CASSAGNAC fait le récit des voyages de la commission d'enquête dont les membres interrogeaient les électeurs avec un appareil extraordinaire, entourés de gendarmes et ceints de l'écharpe tricolore.

Is entendaient de préférence les électeurs républicains et refusaient aujourd'hui de communiquer les procès-verbaux. Malgré tout, la délégué de la commission d'enquête est revenu de Gers avec un rapport qui conclut à la validation.

L'honorable M. Gambetta, qui appartient à la fraction politique du parti républicain, a compris que ce serait un maladroit de s'opposer à l'élection de Comodon, mais il n'a pas assez d'empire sur ses amis pour les empêcher d'invader.

La suite du discours est renvoyée à jeudi.

enquête voyagent ainsi aux frais de leurs collègues.

M. LE PRÉSIDENT dit que ces membres n'ont à aucun titre la disposition des fonds dont il s'agit.

M. MARGAINE déclare, en qualité de questeur, que les dépenses des commissions d'enquêtes sont liquidées sur pièces.

M. GAILLY ajoute que c'est le règlement qui fixe la procédure à suivre en ces matières.

M. PAUL DE CASSAGNAC dit que le règlement a été fait par la Chambre elle-même, en vue de ses intérêts, de ses besoins. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT invite l'orateur à ne pas parler dans un pareil langage et à rentrer dans la discussion de son élection.

M. PAUL DE CASSAGNAC rappelle qu'à l'Assemblée nationale, il y a eu un seul député invalidé qui n'a pas reçu d'indemnité.

C'est M. le baron de Bourgoing, et il avait siégé quinze mois.

La suppression de l'indemnité n'est pas dans le règlement.

On y trouve seulement des dispositions qui l'autorise, par mesure disciplinaire, contrairement aux lois fondamentales du pays.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est une question de budget intérieur.

M. PAUL DE CASSAGNAC fait le récit des voyages de la commission d'enquête dont les membres interrogeaient les électeurs avec un appareil extraordinaire, entourés de gendarmes et ceints de l'écharpe tricolore.

Is entendaient de préférence les électeurs républicains et refusaient aujourd'hui de communiquer les procès-verbaux. Malgré tout, la délégué de la commission d'enquête est revenu de Gers avec un rapport qui conclut à la validation.

L'honorable M. Gambetta, qui appartient à la fraction politique du parti républicain, a compris que ce serait un maladroit de s'opposer à l'élection de Comodon, mais il n'a pas assez d'empire sur ses amis pour les empêcher d'invader.

La suite du discours est renvoyée à jeudi.

REVUE DE L'EXPOSITION

INDUSTRIES D'ART; ORFÈVRES (Suite)

Nous avons parlé la dernière fois des objets exposés par la maison Christofle. Cette exposition est, comme nous l'avons dit, remarquable par le nombre, l'importance, la variété des produits.

Nous allons passer aujourd'hui en revue une catégorie toute différente dont la perfection raffinée constitue le principal mérite, et où l'élément artistique occupe une place plus large encore.

La maison Froment-Meurice doit être citée comme l'une des premières dans ce genre, et elle expose plusieurs pièces tout à fait dignes de sa grande renommée.

Nous signalerons, entre autres, une pendule avec candélabres, argent ciselé et ivoire, commandée par le duc d'Anjou pour le château de Chantilly. Le dessin général a été conçu par M. Caméré; MM. Lafrance, Scaillet, Doussout ont été chargés de l'exécution des différentes parties. Pour notre goût, nous préférons peut-être les candélabres à la pendule, dont l'ornementation polychrome est un peu trop voyante.

Il convient d'ajouter que cette garniture de cheminée est destinée à être placée en avant d'une tapisserie étoilée. L'ensemble d'Europe, dit les tons riches et variés doivent entrer en lutte avec les secteurs colorés de la pendule. On ne peut donc que suspendre son jugement à cet égard.

A côté de cette belle œuvre, nous trouvons un groupe d'argent repoussé figurant un Centaure couronné par la Victoire.

L'expression de la figure du centaure est pleine de noblesse, de majesté; elle offre même un mélange de modestie assez rare chez les victorieux, mais il n'est pas interdit à l'artiste de réaliser dans ses œuvres ce qui n'existe guère qu'à l'état idéal dans l'imagination. Le groupe qui est de M. Carlier est fort bien posé sur un socle d'argent nillé, dessiné par M. Caméré. Nous citerons encore une lampe d'argent ciselé portée par un centaure et une centaurée, et, dans l'ordre de l'orfèvrerie pure, une petite coupe de cristal taillée en forme de coquillage, portée par un dauphin; un coffret de cristal de roche monté en vermeil, garni de pierres et d'émaux; des coffrets, etc., etc.

Dans toutes ces œuvres, si richement ornées, où le prix du travail surpasse celui de la matière, ce qui n'est certes pas peu dire, la maison Froment-Meurice se distingue par un goût sévère, et un véritable style.

Nous trouvons les mêmes qualités chez les frères Fournier, dont l'exposition ne présente que quelques mètres de superficie, et est pourtant, sans contredit, l'une des premières de la classe. Comme sculpture proprement dite, nous signalerons un fort beau groupe représentant Persée terrassant la Chimère; beaucoup de mouvement et de noblesse dans les figures. Nous citerons aussi un fort belle aiguière, et surtout un service à boire qui nous paraît un pur et véritable chef-d'œuvre. L'ornementation rappelle, par sa grâce sobre et discrète, celle du créateur d'Hildesheim dont nous avons parlé la dernière fois. L'exposition des frères Fournier vient d'ailleurs confirmer une théorie que nous avons bien souvent exposée dans cette revue. Ce excellents artistes connaissent parfaitement les propriétés de la substance sur laquelle ils travaillent. De la cette précision, ce mode, ce style, qui en matière d'orfèvrerie, sont ce qu'est, en poésie et en littérature, l'emploi du mot juste.

Dans la section française les combinaisons d'argent, d'or, de fer et d'acier repoussés ou damasquinés, ne sont guère représentées que dans la vitrine de M. Dufresne, qui est tout à fait remarquable. Ces combinaisons présentent un grand intérêt en raison de leurs divers et de ces différents métaux qui se présentent un mutual appui.

M. Dufresne ex. des armes, des coupes, des boucliers d'un grand mérite d'ornementation. Nous les trouvons pour notre part, au moins comparables aux œuvres similaires exposées, par M. Zuolaga, dans la section espagnole. Mais nous sommes obligés de reconnaître que les boucliers, par exemple, qu'on admire dans la section anglaise, vitrine Elkington, ont quelque chose de plus artistique que ceux-ci.

Sous l'ancienne Assemblée, deux députés ont été invalidés: MM. Mestran, Poulaude; mais ont en soin, avant de partir, de se faire payer. On reconnaît là l'esprit pratique des républicains. (Très-bien ! à droite.)

Il y a actuellement des députés qui, depuis treize mois, attendent leur validation, et les membres de la commission

touchent à la véritable perfection, surtout le bouclier du Pélerin. Au centre, un relief moussé et orné en argent représente le Pélerin lutant avec énergie contre le Démon. Sur les bords, le fer, avec ses tons plus sombres, sert de fond et de support.

Ces belles pièces sont, d'ailleurs, l'œuvre d'un artiste français, M. Morel-Ladéouy, qui a exposé aussi un relief représentant la toilette d'une Pompadour. Nous ne lui ferons qu'un seul reproche, c'est de donner aux femmes esclaves, un type qui n'est pas le type grec ou galois, mais qui se rapproche plutôt du type chinois, très-certainement inconnu à Pomélie. M. Elkington certainement un service d'or ornementation particulière, où les styles joignent le principal rôle, mais montent des formes un peu maigres et anguleuses pour notre goût. Dans les États-Unis, M. Tiffany a une exposition consacrée et intéressante. L'art y fait un effort très-sensible pour se dégager de l'industrie, sans y parvenir complètement, au moins pour cette fois.

L'orfèvrerie russe a un caractère tout particulier dont la nouveauté est, pour nos yeux, une véritable originalité. Les petites caillères émaillées aux formes arrondies, sont très-agréables. On rencontre aussi quelques groupes assez bien conçus, notamment un qui représente un cavalier sur le point de monter à cheval. Malheureusement l'artiste n'a pas su associer assez l'éclat métallique de ses figures. En Italie, M. Alessandro Castellani expose des bijoux finis de l'antique, fort intéressants, mais nous ne trouvons guère d'orfèvrerie proprement dite dans cette section.

Nous ne terminerons pas cet article sans dire quelques mots de la bijouterie et de la joaillerie. Ici, quoiqu'on fasse, le prix du travail est inférieur à celui de la matière. Contre des pertes de 60,000 francs, contre des diamants de plusieurs millions, que voulez-vous que fasse l'artiste, sinon de parler, en quelque sorte, cette belle marchandise, et d'en faire ressortir tout l'éclat?

MM. Boucheron et Bapst tiennent évidemment la première place dans ce genre; je trouve cependant une certaine supériorité aux montures de M. Bapst.

Maintenant, quand on voit ces perles, ces émeraudes, ces diamants, montés en diadèmes, en colliers, en bracelets, on ne saurait trop admirer la témérité des femmes qui consentent à servir, pour ainsi dire, de support, à toutes ces richesses.

Pour les plus privilégiées d'entre elles, ces parures étincelantes doivent avoir quelque chose d'écœurant.

GEORGES GUÉROULT.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Voici, depuis le 1er novembre, le tarif intermédiaire pour le transport des petits paquets de cinq kilogrammes et moins, entre les stations du chemin de fer du Nord et de la Belgique.

De zéro à deux kilogrammes, 1 fr. 25; au-dessus de deux kilogrammes jusqu'à trois kilogrammes, 1 fr. 50; au-dessus de trois kilogrammes jusqu'à cinq kilogrammes 1 fr. 75.

Les prix du présent tarif comprennent, outre le transport, tous les frais accessoires ci-après: Pénalités, les formalités en douane en France et en Belgique, le timbre du récépissé de 0 fr. 25, le droit de statistique de 0 fr. 10, la conduite à la gare des articles déposés dans les bureaux des villes et la remise à domicile.

Mouvement comparatif de la Condition Publique de Roubaix.

Mouvement du mois d'octobre 1876. 13.388 colis de laine peignée 1.441.496 kg 120 » de décaouilles et blouses 13.077 829 » de laine filée 91.902 3.290 » de coton 332.804

Mouvement du mois d'octobre 1877. 17.656 colis pesant ensemble 1.899.180 kg 120 » de décaouilles et blouses 13.777 11.831 » de laine peignée 1.283.918 kg 120 » de décaouilles et blouses 13.011 995 » de laine filée 63.461 2.948 » de coton 374.439

Mouvement du mois d'octobre 1878. 11.802 colis de laine peignée 1.269.773 kg 31 » de décaouilles et blouses 2.600 879 » de laine filée 93.117 2.199 » de coton 235.463

Mouvement du mois d'octobre 1879. 14.932 colis pesant ensemble 1.603.416 kg Décaouilles 722 id. Titrages: Le Directeur, A. MUSIN.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici le vote des députés du Nord, sur les conclusions du rapport tendant à la validation de l'élection de M. Alfred Leroux, candidat officiel à Fontenay-le-Comte (Vendée).

Ont voté pour la validation: MM. Brame, Debuchy, de la Grange, Pichon, des Rotours, Ioois, Telliez-Béthune. Ont voté contre: MM. Bertrand-Milcent, Girard, Guillemain, Louis Le Grand, Pierre Legrand, Masure, Merlin, Serpelle et Trystram.

Se sont abstenus: MM. de Marcère et Menthon.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur: «Voici un dernier fêcho sur l'élection des délégués sénatoriaux. Au ministère, on est très inquiet, au sujet des départements de la Gironde, des Landes et du Nord, dont les résultats sont loin d'être ce qu'on espérait. En ce qui concerne le Nord, on vient d'imaginer une manœuvre afin d'emporter le vote des indécis et des modérés. Sur les cent nouvelles décorations complémentaires que le gouvernement destine aux exposants, une très bonne part sera attribuée aux industriels des arrondissements de Roubaix, de Lille et partout où la distribution des récompenses a provoqué un mécontentement aussi vil que légitime.»

M. Pierre Legrand, député du Nord, vient d'être nommé membre de la commission d'initiative de la Chambre.

La session des assises qui doit s'ouvrir le 11 novembre étant chargée, il va être procédé très-prochainement au tirage au sort des jurés appelés à siéger dans la session supplémentaire.

Cette session commencera dans les premiers jours de décembre.

L'affaire Delattre ne verra qu'en décembre. Plus de neuf cents chefs d'accusation sont relevés contre les prévenus.

On écrit de Versailles que la succession du siège de M. Sadi Carnot, au secrétariat de la Chambre, pourrait bien échoir à M. Louis Legrand, le député de Valenciennes.

Nous recevons de la Mairie la note suivante: «La collecte faite en faveur des pauvres au Temple protestant, lors de l'enterrement de M. Ernest Funck, a produit 97 fr. 76.

La moitié de cette somme a été versée au Bureau de bienfaisance et l'autre moitié a été distribuée par les soins du Diaconat aux pauvres de l'église.

Nous apprenons que la Grande Fédération des amis réunis, association colombole qui se composait de quinze sociétés roubaissiennes, vient de se dissoudre. Toutes les sociétés ont repris leur autonomie. Le matériel de la Fédération a été racheté, en entier, par l'Union, qui s'est établie à l'Hotel du Mûrs, rue du Collège.

La société l'Union a décidé d'organiser au mois de juillet prochain, un grand concours national sur Libourne. MM. Achille Sorépel, député; Pierre Catteau, conseiller général; Augustin Morel, conseiller d'arrondissement, ont offert à cette société colombole plusieurs objets d'art qui seront alors donnés en prix.

La commission administrative de l'Union est formée de MM. Marsy, président; Victor Dazia, vice-président; Ed. Browaeys, trésorier; Ed. Dajardin et Jules Bonnel, secrétaires.

Un employé de commerce, M. Fidèle F..., a été trouvé mort, ce matin, à dix heures, dans la chambre qu'il occupait, au café Saint-Georges, à l'angle de la rue du Grand-Chemin et de la rue du Bois. M. Fidèle F... aurait succombé, dit-on, à une congestion cérébrale.

Deux ouvriers de Roubaix, Jean-François B..., chaudière, et Louis César D..., tisserand, ont été arrêtés hier, en vertu d'une contrainte par corps.

Nous avons annoncé, hier, qu'une montre en argent avait été volée dans une maison de la rue Blanchemaille. Cette montre a été retrouvée, ce matin même; un jeune enfant que le tic-tac du chronomètre réjouissait, l'avait soigneusement cachée dans un coin de la maison.

On lit dans la Gazette de Tourcoing. On a arrêté, hier, rue de Tournai, Pierre Blondel, né à Warneton, sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Pierre Blondel est un homme adroit, il s'est adressé à un agent de police pour se procurer un logement, mais craignant que l'agent n'en ait pas en vue, il lui a déclaré nettement qu'il était expulsé. De sorte que la prison municipale s'est ouverte, comme par enchantement.

Un ouvrier du nom de Henri Wallon est mort subitement hier, à Lille, dans la maison qu'il occupait, 55, rue de Fives, Wallon était veuf depuis deux ans. Il laisse neuf petits enfants dans la plus affreuse misère.

Un incendie a éclaté, hier, dans la maison de Mme Vioin, confectio-nneuse, rue de l'Arc, à Lille. Les pertes totales évaluées à 6,000 fr., sont assurées à la Compagnie le Nord.

BOURSE LIMBÈRE. — Les transactions en limbe sont limitées à de petites affaires pour résorptions. On a un peu plus vendu de fils les approvisionnement dans le tissage diminuant chaque jour. En toiles, les transactions sont très restreintes.

MARCHÉ AUX BLÉS DU 6 NOVEMBRE 1878. (Bulletin commercial.) — Approvisionnement: 990 hectolitres environ, vendus en hausse de 25 cent. sur les prix de la semaine dernière. Farines tenues à 37 fr. 50 c.

MARCHÉ AUX BLÉS DE LILLE DU 6 NOVEMBRE 1878 (communiqué par l'Hotel-de-Ville). — Baisse moyenne: 0 fr. 1 centimes.

Ephémérides Roubaissiennes

6 NOVEMBRE 1837. — Mgr l'archevêque de Cambrai, se trouvant en tournée de confirmation à Roubaix, visite l'emplacement du nouveau couvent des Pères Récollets, où, en peu d'instants, se réunit une telle multitude d'ouvriers, hommes, femmes, enfants, que le prélat reconnaissant ne se voyait jamais vu nulle part se serrer en si grand nombre autour de sa personne. Le bonheur dont jouissait le bon pasteur au milieu de ses pauvres ouailles, se peignait visiblement dans les traits de son visage, et les paroles de bonté, adressées à plusieurs d'entre elles, fit sur cette foule compacte une religieuse et profonde impression. Sa Grandeur applaudit beaucoup au choix qu'on a fait d'un terrain qui place les Pères Récollets au centre d'une prodigieuse agglomération d'ouvriers.

M. LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

4 NOVEMBRE 1829. — Une ordonnance royale autorise l'établissement d'un chemin pavé reliant Roubaix et Tourcoing.

C'est aujourd'hui la route départementale n° 14, de Lille à Courtrai. Elle traverse Tourcoing par les rues Neuve-de-Roubaix, de Roubaix, de Tournay, Saint-Jacques et de Gand.

Avant l'établissement de cette route, Roubaix ne communiquait à Tourcoing que par un chemin boueux et serpentin, à peine carrossable. Le service des voyageurs et des marchandises se faisait, par ce chemin, entre les deux villes, au moyen d'une brouette, traînée par un homme et un chien.

La brouette (bis, deux, rota, roue) était, comme on le voit par son étymologie, une voiture à deux roues, dans le genre de ces véhicules dont se servent encore aujourd'hui les boulangers pour porter leurs marchandises en ville; elle s'appelait alors brouette. De nos jours, la brouette n'a plus qu'une roue, et déchu de son ancienne splendeur, elle ne sert plus qu'à transporter de légers fardeaux.

De toutes les voitures, c'est la brouette qui a la plus célèbre origine. On sait que c'est Pascal, l'illustre savant qui en est l'inventeur, G. B.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 4 NOVEMBRE.

M. Marie Mullier, rue d'Inkermann, 79. — René Derville, rue du Chemin-de-Fer, 20. — Victor Herbaut, rue Pierre-de-Roubaix, 1. — Pauline Collier, rue de l'Ouest, cour du grand jeu d'arc, 10. — Hubert Debouve, rue Desobry, cour Pochant, 4. — Marie Schiettecourt, rue Philippe-le-Bon, 40. — Thérèse Gielnick, rue de Rohan, cour Lelouchou, 9. — Elysée Smeesters, rue des Longues-Haies, cour Baas, 10. Naisances du 5.

Hélène Florin, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 25. — Auguste Stewerckers, rue de la Chaux, cour Parent. — Isidore Elvyn, rue de Soubeis, 18. — Georges Ravat, rue du Grand-Chemin, 101. — Jules Doye, au 3 Pois. — Marie Zimmermann, rue du Pile. — Marcelle Dur, place du Trichon, cour Dutilleul, 4.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 4 NOVEMBRE. — Sophie Jacob, 2 mois, rue des Longues-Haies, 91. — Marie Derycker, 1 an, rue des Anges, maison Dhont. — Arthur Falcourt, 6 mois, rue de Denain, cour Flamencourt, 7. — Jeanne Duv, 29 jours, rue de la Promenade, fort Gavrois, 23. — Florentine Delporte, 8 ans, rue d'Alma, fort Wattel, 32. — Lucie Malfait, 1 an, rue des Longues-Haies, 114.

Du 5. — Sophie Vanhooberck, 2 mois, rue des Longues-Haies, cour Capart, 28. — Gabrielle Lacroix, 1 mois, rue de l'Ouest, 83. — Marcelle, présentée sans vie, rue du Fonteyn, 101. — François Neyt, 85 ans, fleur, rue de la Basse-Masure, 51. — Marie Durez, 2 ans, carrière Deloix, au Cul-de-Four. — Pierre Derbeke, 53 ans, rentier, rue des Arts, 72.

MARIAGES DU 4. — Henri Denis, 35 ans, peigneur, et Emma Vanderhaeghe, 25 ans, peignesse. — Gérard Deronsart, 28 ans, tisserand, et Elise Dubacq, 30 ans, servante. — Julien Declercq, 22 ans, peigneur, et Marie Depey, 23 ans, soignesse. — Alfred De siez, 25 ans, journalier, et Sophie Verhelst, 24 ans, journalière. — Victor Rigault, 26 ans, domestique, et Rosine Mollé, 30 ans, servante. — Vital Deconick, 30 ans, fleur, et Jeanne Oula, 34 ans, tisserande.

ÉTAT-CIVIL DE WATRELOS. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 27 OCTOBRE. — Prudent Boulanger, Prouys. — Jules Leman, dit Lezamy. — Charles Degrais. — Georges Lenoir. — Emilie Deracinon, Nouveau Douan.

Du 28. — Jules Lostfeld, Beck. — Palmyre Nys, Vieille Place.

Du 29. — Florie Imbrecht, rue du Griffier. — Zola Delcourt, Saint-Liévin. — Camille Baryert et Clémence Baryert, jumaux, Honzarde.

1<sup>ER</sup> NOVEMBRE. — Alphonse Baehaeghe, Petit Tournay. — Victor-Hubert Cottenier, rue Traversière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 28 OCTOBRE. — Arthur Cayez, 3 mois, Saint-Liévin. — Du 30. — Vincent Six, 3 mois 1/2, Cretenin.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Henri Nisse, 31 ans, journalier, et Clémence-Marie-Joseph Gabriel, 26 ans, tisserande. — Pierre-Joseph Fontaine, 33 ans, tisserand, et Virginie Joores, 32 ans, journalière. — Charles-Louis Vercourt, 28 ans, tisserand, et Clémence Duhem, 21 ans, tisserande. — Louis Joseph Lezy, gendarme à pied, et Léonie Vanmuiders, cultivateur.

MARIAGES DU 28 OCTOBRE. — Jean-Baptiste Depaep, 28 ans, tisserand, et Joséphine Glocire, 2 ans, soignesse. — Henri-François Rook, 31 ans, tisserand, et Rose-Amélie Adèle Solé, 30 ans, tisserande. — Étienne Lepoutre, 26 ans, préparateur de douanes, et Victorine-Joseph Dumoulin, 24 ans, tisserande.

ÉTAT-CIVIL DE TOUROING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 4 NOVEMBRE. — Marie Nuteins, Croix-Verte. — Palmyre Delcourt, Brun-Pain. — Emilie Lorthois, Chemin des Carliers. — Stéphanie Delvoive, rue de Guines. — Albert Thuillier, rue des Poudrains.

Du 5. — Charles Deboaker, Chemin des Mottes. — Valentine Duquenne, rue du Blanc-Seau. — Jules Galois, Malocque. — Jules Desvallières, rue de Gaiva re. — Léon Coupleux, rue Notre-Dame.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 8 NOVEMBRE. — Hortense Sieux, 1 mois, Brun-Pain. — Hélène Degrais, 5 mois, rue Saint-Jacques. — Amand Delcambre, 72 ans 10 mois, veuf de Julie Croes, Penitens-Sœurs, rue de Lille.

CONVOIS FUNÉRAIRES & OBITS

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 7 novembre, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Auguste COTTIGNY, notaire honoraire, suppléant de la justice-de-paix de Roubaix-Ouest, veuf de Dame Heriath MATHON, décédé à Roubaix le 27 septembre 1878, dans sa 76<sup>ME</sup> année. La Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, fera célébrer un Obit dans la même église, le vendredi 8 novembre, à 8 heures. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, le jeudi 7 novembre 1878, à 9 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Mathilde CATTÉAU, décédée à Roubaix, le 13 octobre 1878, à l'âge de 17 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 3 novembre 1878. Sommes versées par 175 déposants, dont 138 nouveaux. Fr. 18.477. — Quand on sait comment et combien T'Kint a abusé de sa position pour piller les dépôts,

Les opérations du mois de novembre sont suivies par MM. Jules Tomlemonde et Lambin-Delattre, directeurs.

Cour d'assises de Brabant

AFFAIRE DE LA BANQUE DE BELGIQUE

Audience du 5 novembre.

La foule est compote dans l'enceinte réservée au public.

L'audience est ouverte à dix heures.

M. le greffier continue la lecture de l'acte d'accusation. En vertu de son pouvoir discrétionnaire, M. le président ordonne que ce document imprimé soit distribué aux jurés.

Nous avons hier, esquissé l'attitude de T'Kint. Son co-accusé M. Fortamps, poursuivi pour avoir contrevenu à la loi sur les sociétés, a violé les statuts de la banque, est un type tout à fait distingué de financier et d'homme politique; haute stature, corps élancé, physionomie fine, cheveux et favoris grisonnants. Il est âgé de soixante-sept ans. On sait qu'il s'est dépossédé de toute sa fortune qui était considérable, pour rembourser la Banque de Belgique d'une partie des valeurs que les délégués de T'Kint lui ont fait perdre.

T'Kint a traité six ans, ses traits pâles, son extérieur maladif, ses yeux enfoncés, une épaisse crinière brune ébouriffée au-dessus d'un front haut et large, lui donnent en aspect mécanique qui contraste singulièrement avec ce qu'il était avant, son arriération. La prison l'a changé au point de faire passer sa chevelure de blonde qu'elle était, au ton obscur.

L'acte d'accusation expose la façon dont T'Kint, procédait à ses arrangements.

Comment a-t-il été possible à l'accusé, employé inférieur d'un grand établissement de crédit, de disposer, par ses vols successifs et dans des proportions aussi énormes, des valeurs confiées, moyennant salaire, à la garde, à la vigilance, à la bonne foi des administrateurs et d'avoir eu pendant si longtemps le bénéfice d'une complète impunité?

Tel avait été le premier cri de la conscience publique indignée. Telle fut la première question que s'adressèrent les magistrats instructeurs.

Pour expliquer cette étrange et si nécessaire d'entrer dans quelques détails au sujet de l'organisation du service des dépôts volontaires à la Banque de Belgique, de voir jusqu'à quel point les prescriptions réglementaires de ce service étaient exécutées, et de montrer la position exceptionnelle que T'Kint simple chef de bureau, était parvenu à prendre parmi le personnel de la Banque.

D'après les instructions du conseil d'administration, chaque dépôt devait être inscrit par un récépissé signé par le secrétaire Hayvaert et le chef de bureau T'Kint. Ce récépissé, extrait d'un registre à souche, indiquait le nom du déposant, la date et l'évaluation globale du dépôt, du montant du nombre et les numéros des titres déposés. La souche reproduisait toutes ces mentions, sauf la dernière.

Comme il était essentiel, au point de vue du contrôle, que les écritures de la Banque renseignent les numéros des titres, il avait été ouvert un livre dit des doubles, qui reproduisait intégralement les indications des récépissés. Enfin, dans le but d'assurer de plus en plus le contrôle et de le rendre plus aisé en dispensant les employés de recourir au livre des doubles pour leur travail journalier, il avait été prescrit que chaque déposant signerait un bordereau détaillé des valeurs déposées.

Les bordereaux afférents à chaque dépôt étaient réunis en un petit dossier portant sur l'enveloppe le nom du déposant et le numéro du dépôt. Tous ces petits dossiers étaient classés dans des cartonniers qui restaient dans le bureau des employés.

Quant aux titres déposés, ils étaient serrés dans de grands tiroirs. Chaque tiroir était attaché avec une ficelle indiquant le nom du déposant et le numéro du dépôt et qui étaient placés dans les armoires de la chambre de réserve, appelés tour, originellement affectés à l'ordre de leurs numéros et depuis 1875 d'après l'ordre alphabétique.

Le secrétaire Hayvaert avait seul la clef de la tour, de telle sorte que T'Kint, pas plus que les